

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7197 SÉANCE DU 31 mai 2021

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis « Kalo » Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René « Wellie » Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

VENTE DU LOT 1038-1-1 DE LA RÉSERVE 7 DE WENDAKE

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) a mandaté, par sa résolution #6987 du 25 mars 2019, le directeur de la Gestion des immeubles, Infrastructures et Projets majeurs, à signer l'acte de vente de l'immeuble situé aux 16, 17, 18 et 20 du boulevard Bastien du lot 1038-1-1, à monsieur Steeve Gros-Louis, de même que tout autre document qui pourrait être requis pour conclure cette vente;

Attendu que le contrat de vente a été signé à Wendake le 7 juin 2019;

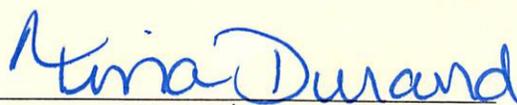
Attendu qu'un plan d'arpentage pour le morcèlement du lot 1038-1 original 72974 CLSR QC a été produit, et qu'il comprend les nouveaux lots 1038-1-1, 1038-1-2 et 1038-1-3;

Attendu que la superficie indiquée au contrat de vente doit être modifiée pour représenter le lot 1038-1-1;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 1 juin 2021 2021 Résolution adoptée
1 abstention



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

Canada,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7197 SÉANCE DU 31 mai 2021

VENTE DU LOT 1038-1-1 DE LA RÉSERVE 7 DE WENDAKE

Attendu que le projet de contrat modifiant le contrat conclu le 7 juin 2019 a été soumis au CNHW et qu'il en approuve la teneur.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Daniel Sioui, **appuyé** par le Chef familial Jean-Mathieu Sioui, et **résolu**:

- **De** mandater le directeur de la Gestion des immeubles, Infrastructures et Projets majeurs à signer, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat, le contrat substantiellement conforme au projet de contrat modifiant le contrat conclu le 7 juin 2019 soumis au Conseil, de même que tout document qui serait nécessaire pour parfaire la vente;

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 1 juin 2021 Résolution adoptée
1 abstention



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

